

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 octobre 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b> <b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Evelynne MASSICOT, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Gaétan SALAGNAC (suppléant M. Denis LECLUZE), M. Hervé LEGENDRE (suppléant M. Valentin GOETHALS)	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Serge BOSSARD (suppléant M. Nicolas GUILLAUME)	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, M. Rémi BELLAIL (suppléant Mme Aurélie GIGAN)		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR	X	X
<b>Pouvoirs</b> : M. Jérôme VIRLOUVET. a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo)		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Claude JAVALET, M. Loïc RENIMEL, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche).		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b> <b>Nb de délégués titulaires présents : 26</b> <b>Nb de délégués suppléants présents : 4</b> <b>Nb de pouvoirs : 1</b> <b>Nb de votants : 31</b>	<b>32</b>	

Mme Céline LAUTOUR a été désignée secrétaire de séance.

**DEL-2023-46 : Décision modification n°2-2023**

Compte tenu de la nécessité d'alimenter les inscriptions budgétaires prévues au chapitre 012 – Charges de personnel, il est proposé de procéder à un virement de crédits du chapitre 011 - charges à caractère général.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitre 012 – Charges de personnel

Article 64111 – rémunération principale personnel titulaire + 70 000 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 637 – autres impôts et taxes - 70 000 Les

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-637 : Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve cette décision modificative et autorise d'effectuer les opérations figurant dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,  
Le 13 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

  
Céline LAUTOUR

Le Président,



  
Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **20 OCT. 2023**

Mis en ligne le : **20 OCT. 2023**